



DEMANDE D'AVIS TECHNIQUE ET FINANCIER

ASS

Prière de remplir aussi le formulaire **DemPEC_9000** (version 2020)

ASS-DemAVIS_9100 (version 2020)

A Informations générales

(à remplir pour tous les objets)

Intitulé objet*:		
Objet* :	☐ Travaux (STEP) ¹ ☐ Contrat d'ingénieur ☐ Autre :	☐ Travaux (RESEAU) ² ☐ Etude
Stade* :	☐ Etude préalable (EP)	☐ Projet détaillé (PD)

* information à fournir obligatoirement par le Maître de l'Ouvrage

¹ travaux en relation avec une station d'épuration (STEP)

² travaux en relation avec le réseau d'assainissement (RESEAU), comprenant réseaux eaux mixtes, usées, pluviales et les ouvrages respectifs

Pour plus d'informations sur la fiche à remplir, prière de voir les instructions à la fin de ce document.

Maître de l'ouvrage* :	
Commune(s)* :	
Localité(s)* :	
Bureau d'études* :	
Date de délibération:	
Coût total* (TTC):	
Montant estimé éligible pour prise en charge* :	
Indice semestriel à la construction* :	
Références à d'autres Administrations (en relation avec le projet sous rubrique) :	

Personne de contact* :	
Adresse* :	
Téléphone/Fax* :	
E-mail* :	

Réf. de l'objet du maître de l'ouvrage : _____

Cases réservées au Ministère et à l'Administration

Référence FGE :	
Référence AGE (N° ASS) :	



B Contexte de l'objet

(à remplir pour tous les objets)

EP PD	1 Un dossier technique est demandé par l'article 46, paragraphe (4) de la loi du 19 décembre 2008. Veuillez indiquer le statut du dossier technique relatif à l'objet en question : ☐ Le dossier technique a déjà été approuvé. Date : ☐ Le dossier technique est envoyé pour approbation. ☐ Le dossier technique est en cours d'élaboration : ☐ la partie du dossier technique, relative à l'objet de la demande, est réalisée. Veuillez joindre cette partie du dossier à la demande. ☐ la partie du dossier technique, relative à l'objet de la demande, n'est pas encore réalisée. ✎ A l'aide de texte et plan, veuillez donner les objectifs de l'objet et l'argumenter dans le contexte du bassin versant concerné.																				
EP PD	2 Veuillez mentionner si une autre étude en relation avec l'objet ci-traité a été réalisée (p.ex. étude de faisabilité, ...). ☐ Oui ☐ Non Si oui, laquelle ? Si oui, est-ce qu'elle apporte des modifications au dossier technique dans le contexte de l'objet sous rubrique ? ☐ Oui ☐ Non ✎ Si oui, veuillez argumenter ces changements. Une copie de l'étude doit se trouver au sein de l'AGE. ♣																				
EP PD	3 Veuillez mentionner si l'objet sous rubrique se rapporte à d'autres dossiers du domaine de l'assainissement des eaux et qui ont déjà fait l'objet d'une demande d'avis technique et financier : <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Intitulé</th><th>Date envoi</th><th>Réf. Engagement :</th><th>Réf. ASS (AGE) :</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table> Exemples : Etude préalable du même objet ; contrat d'ingénieur ; ouvrages connectés ; étude dans le cas d'un projet de travaux. S'il s'agit de plusieurs dossiers, prière de joindre un tableau exhaustif en annexe.		Intitulé	Date envoi	Réf. Engagement :	Réf. ASS (AGE) :	1					2					3				
	Intitulé	Date envoi	Réf. Engagement :	Réf. ASS (AGE) :																	
1																					
2																					
3																					



EP PD	4 Veuillez indiquer si l'objet est lié à une autre institution publique (p.ex. Ponts et Chaussées,...) ☐ Oui ☐ Non Si oui, laquelle ? Veuillez indiquer les dates d'adjudication et le type de marché prévus : A joindre au dossier toutes les pièces y relatives.
EP PD	5 Dans le cas de travaux (STEP et/ou RESEAU), veuillez indiquer le statut des demandes d'avis relatives au contrat d'ingénieur : Préavis du contrat ☐ obtenu ☐ demandé Avis du contrat ☐ obtenu, ASS : ☐ demandé A joindre une copie du préavis.
PD	6 Veuillez indiquer si des modifications par rapport à l'EP ont eu lieu. ☐ Oui ☐ Non Si oui, veuillez argumenter ces changements.
PD	7 Dans le cas de travaux (STEP et/ou RESEAU), veuillez indiquer la période d'exécution prévue pour les travaux (mois / année): Du _____ au _____ Explications, si nécessaire: A joindre à la demande toutes les pièces y relatives.

Documents à joindre:

EP PD	Plan de situation et/ou schéma directeur .	☐
EP PD	Tableau actuel reprenant tous les investissements du bassin versant , suivant leur ordre de priorité, avec leur planification dans le temps et référence à l'objet précité. ¹	☐
EP PD	Plan d'aménagement général en vigueur ♣	☐
EP PD	Copie du contrat d'ingénieur relatif à l'objet ♣	☐

¹ Un tel tableau est à mettre en place par le maître de l'ouvrage et peut être mis à jour à fur et à mesure de l'évolution des dossiers techniques concernés.

Remarques :

Les pièces / documents marqués par le signe ♣ ne sont à envoyer qu'une seule fois à l'Administration et non à chaque demande (sauf dans le cas de mise à jour).

Les alinéas marqués par sont à discuter sur une pièce séparée (p.ex. mémoire technique)



C Volet technique et environnemental 'RESEAU'

Veuillez vous référer aux instructions de la dernière page de la présente fiche pour vous renseigner pour quels travaux 'RESEAU', une demande d'avis technique et financier au stade 'étude préalable' (EP) est obligatoire.

EP PD	1 Objet conforme à l'objet prévu dans le dossier technique (scénario)? ☐ Oui ☐ Non Si non, veuillez argumenter les changements dans le mémoire technique. S'il n'existe pas de dossier technique, veuillez fournir l'argumentaire que l'objet supporte la meilleure solution vis-à-vis des alternatives investiguées. Dans ces cas, une demande d'avis technique au niveau EP est obligatoire ; au niveau PD il faudra démontrer que le projet est conforme à l'EP (scénario et hydraulique).												
EP PD	2 Objet conforme à l'objet prévu dans le dossier technique (hydraulique)? ☐ Oui ☐ Non Si non, veuillez expliquer les modifications en fournissant le nouveau calcul hydraulique. S'il n'existe pas de dossier technique, veuillez réaliser les calculs hydrauliques pour la zone d'assainissement concerné ('Einzugsgebiet'). A joindre à la demande les résultats et conclusions du calcul. (Dans le cas d'un <i>bassin d'orage</i>, prière de joindre la fiche de calcul selon ATV 128 ; dans le cas d'un <i>bassin de rétention</i>, prière de joindre les calculs selon ATV 117)												
	3 Veuillez joindre un inventaire des cours d'eau récepteurs selon le modèle de tableau suivant : <table border="1"><thead><tr><th>Cours d'eau</th><th>Ouvrage</th><th>Lieu du déversement</th></tr></thead><tbody><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr></tbody></table>	Cours d'eau	Ouvrage	Lieu du déversement									
Cours d'eau	Ouvrage	Lieu du déversement											
EP PD	4 Conditions spéciales préalables au niveau du sol, de l'eau réceptrice, des alentours, ... ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, quelles sont les études menées pour analyser ces conditions : <table><tbody><tr><td>☐ Etude géotechnique</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr><tr><td>☐ Etude analytique du sol</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr><tr><td>☐ Autre :</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr></tbody></table> A joindre une copie des conclusions de l'étude à la demande. A décrire toutes les conséquences éventuelles de ces résultats sur l'objet précité.	☐ Etude géotechnique	☐ prévue	☐ réalisée	☐ Etude analytique du sol	☐ prévue	☐ réalisée	☐ Autre :	☐ prévue	☐ réalisée			
☐ Etude géotechnique	☐ prévue	☐ réalisée											
☐ Etude analytique du sol	☐ prévue	☐ réalisée											
☐ Autre :	☐ prévue	☐ réalisée											
EP PD	5 Contraintes spéciales demandées par d'autres Administrations / Ministères : ☐ Oui ☐ Non Si oui, lesquelles ? A joindre à la demande des pièces à l'appui.												



PD	6 Techniques de construction spéciales nécessaires?
	☐ Oui ☐ Non
	Si oui, lesquelles ?
	☐ Blindage spécial
	☐ Fonçage
	☐ Travaux supplémentaires pour inaccessibilité
	☐ Autre :
	 A joindre à la demande les explications y relatives.

Documents à joindre:

EP PD	Mémoire technique avec les données techniques pertinentes	☐
EP PD	Plan / schéma des infrastructures existantes à la situation actuelle	☐
EP PD	Plan / schéma des infrastructures planifiées (au sein de leur bassin versant)	☐
EP PD	Plan technique des infrastructures planifiées	☐
EP PD	Plan topographique avec indication du tracé final, incluant les infrastructures existantes et planifiées	☐
PD	Plan cadastral avec indication des servitudes et des acquisitions de terrains à réaliser	☐
PD	Plans longitudinal et de profil des passages difficiles	☐



D Volet technique et environnemental 'STEP'

Dans tous les cas de travaux STEP, une demande d'avis technique et financier au niveau EP et PD est obligatoire.

EP PD	1 Quelle est la nature de la construction pour la STEP ? ☐ Adaptation aux nouvelles normes ☐ Modernisation et extension ☐ Nouvelle installation
EP PD	2 Quel est le cours d'eau récepteur ?
EP	3 Objet conforme à l'objet prévu dans le dossier technique (implantation, scénario)? ☐ Oui ☐ Non ✎ Si non, veuillez argumenter les changements dans le mémoire technique. ✎ S'il n'existe pas de dossier technique, veuillez fournir l'argumentaire que l'objet supporte la meilleure solution vis-à-vis des alternatives investiguées.
EP	4 Est-ce qu'il existe déjà une STEP qui traite les eaux en question ? ☐ Oui ☐ Non ✎ Si oui, fournir une description du procédé d'épuration actuel au fil de l'eau et des boues épuratoires avec référence à un plan schématique de la STEP. ✎ Si oui, fournir les informations sur la qualité de l'eau entrant et sortant de la STEP (temps sec et temps de pluie) ✎ Si oui, fournir les informations relatives au volume de débit entrant et sortant (y compris au niveau du déversoir à l'entrée de la STEP) ainsi que les résultats d'analyses pour une période d'une année suivant les modalités du règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires. ✎ Si non, veuillez fournir les explications si applicables ?
EP	5 ✎ Veuillez présenter un inventaire des eaux usées assainies (population, commerce et industrie) à la situation actuelle et future selon les pronostiques pour communes, le pacte logement, le STATEC et l'IVL. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par d'autres calculs justifiant la capacité épuratoire de la future station d'épuration.
PD	6 Objet conforme à l'objet prévu à l'étude préalable (scénario, procédé)? ☐ Oui ☐ Non ✎ Si non, veuillez argumenter les changements dans le mémoire technique.
EP PD	7 Contraintes spéciales demandées par d'autres Administrations / Ministères : ☐ Oui ☐ Non Si oui, lesquelles ? A joindre à la demande des pièces à l'appui.



EP PD	8 Conditions spéciales préalables au niveau du sol, de l'eau réceptrice, des alentours, ... ? ☐ Oui ☐ Non Si oui, quelles sont les études menées pour analyser ces conditions : <table border="0"><tr><td>☐ Etude géotechnique</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr><tr><td>☐ Etude analytique du sol</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr><tr><td>☐ Etude olfactive</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr><tr><td>☐ Etude sonore</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr><tr><td>☐ Etude d'impact sur l'environnement</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr><tr><td>☐ Autre :</td><td>☐ prévue</td><td>☐ réalisée</td></tr></table> A joindre une copie des conclusions de l'étude à la demande. A décrire toutes les conséquences éventuelles de ces résultats sur le projet précité.	☐ Etude géotechnique	☐ prévue	☐ réalisée	☐ Etude analytique du sol	☐ prévue	☐ réalisée	☐ Etude olfactive	☐ prévue	☐ réalisée	☐ Etude sonore	☐ prévue	☐ réalisée	☐ Etude d'impact sur l'environnement	☐ prévue	☐ réalisée	☐ Autre :	☐ prévue	☐ réalisée
☐ Etude géotechnique	☐ prévue	☐ réalisée																	
☐ Etude analytique du sol	☐ prévue	☐ réalisée																	
☐ Etude olfactive	☐ prévue	☐ réalisée																	
☐ Etude sonore	☐ prévue	☐ réalisée																	
☐ Etude d'impact sur l'environnement	☐ prévue	☐ réalisée																	
☐ Autre :	☐ prévue	☐ réalisée																	
PD	Techniques de construction spéciales nécessaires? ☐ Oui ☐ Non Si oui, lesquelles ? ☐ Blindage spécial ☐ Pieux de fondation ☐ Travaux supplémentaires pour inaccessibilité ☐ Autre : A joindre à la demande les explications y relatives.																		
EP PD	9 Quelle sera le traitement et l'utilisation des boues? Sur site : ☐ Epaissement gravitaire ☐ Epaissement mécanique ☐ Digestion ☐ Utilisation énergétique ☐ Autre : ☐ Transport par camion à un autre site Disposition finale : ☐ Epandage agricole ☐ Compostage ☐ Incinération ☐ Autre : A joindre un explicatif de la stratégie globale et à long terme du maître de l'ouvrage en matière de boues. ♣																		

Documents à joindre:

EP PD	Mémoire technique avec les données techniques pertinentes	☐
EP PD	Plan / schéma des infrastructures existantes à la situation actuelle	☐
EP PD	Plan / schéma de la STEP planifiée	☐
EP PD	Plans techniques des infrastructures planifiées	☐
PD	Plans longitudinal et de profil au fil de l'eau et des boues	☐



E Volet financier

(à remplir pour tous les objets)

EP PD	1 Veuillez mentionner si d'autres apports financiers sont prévus ou accordés à l'objet précité (à part le subside du Fonds et l'apport de la commune ou du syndicat) ☐ FEDER : € ☐ InterReg : € ☐ Ministère : € ☐ Autre : € Veuillez joindre une copie des pièces à l'appui.
----------	--

Documents à joindre

AD PD	Tableau récapitulatif de prix par bloc d'ouvrage / type de service (travaux, contrat,...). <u>Dans le cas de travaux</u> : tableaux récapitulatifs des quantités et des prix (fichier ASS-TabAVIS_9100.xls' téléchargeable sur www.waasser.lu)	☐
PD	<u>Dans le cas de travaux (STEP et/ou RESEAU)</u> : Bordereau détaillé (par bloc d'ouvrage) Il est obligatoire de lister les postes de prix par ouvrage (STEP, bassin d'orage, station de pompage, bassin de rétention, déversoir, réseaux d'eaux mixtes/usées/pluviales, ...) et que les postes non subsidiés par le Fonds pour la gestion de l'eau, comme les raccordements maisons, le réseau local, les réseaux d'infrastructures communales, ... soient listés séparément.	☐



F Volet administratif

EP PD	1 Autorisations (alinéa (1) de l'art. 23 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau) :			
	☐ (a) 'Prélèvement d'eau'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (b) 'Prélèvement de substances solide/gaz'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (c) 'Déversement eau'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (d) 'Déversement solide/gaz'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (f) 'Infiltration PAP'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (g) 'Assainissement PAP'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (i) 'Carrières, mines'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (m) 'Soustraction énergie thermique'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (n) 'Rejet énergie thermique'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (p) 'Eaux surface – eau souterraines'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
	☐ (q) 'Zone de protection'	☐ prévue	☐ envoyée	☐ obtenue
A joindre une copie des autorisations obtenues .				

Documents à joindre:

EP PD	Délibération communale décidant la réalisation de l'objet	☐
EP PD	Copie d'un accord de principe pour la protection de la nature (p. ex. rapport de réunion) ou copie de l'autorisation pour la protection de la nature	☐
PD	Copie de la permission de voirie des Ponts et Chaussées	☐
PD	Copie de l'autorisation d'exploitation « commodo-incommodo » (si nécessaire)	☐
PD	Copie des acquisitions de terrains (si nécessaire, p.ex. pour la construction d'une STEP)	☐
PD	Copie du droit de bâtisse (STEP, ...)	☐
PD	Copies des conventions des droits de passage avec un extrait du registre des cadastres avec numéros des parcelles concernées	☐
EP PD	Copie du cadastre de pollution des sites (dans le cas d'une étude géotechnique)	☐



Le Maître de l'Ouvrage du projet certifie qu'à sa meilleure connaissance les documents et informations fournis sont exacts et conformes à la réalité. Il garantit que les solutions proposées constituent un bon compromis entre propriétés économiques et techniques en garantissant:

- l'atteinte des objectifs avec les moyens employés,
- la limitation des frais,
- d'avoir employé la meilleure technologie disponible lors de la planification.

Il est souligné qu'au titre de l'article 66 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

"L'engagement des dépenses à charge du Fonds pour la gestion de l'eau est subordonné à l'approbation préalable des projets par le Ministre, l'avis du comité du Fonds pour la gestion de l'eau demandé. Une autorisation délivrée par le ministre selon les dispositions des articles 23 ou 24 est considérée comme approbation préalable". Par engagement d'une dépense au sens de la comptabilité publique, il y a lieu d'entendre l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une dépense dont résulte une charge du budget, l'acte étant matérialisé par une commande, un marché ou un contrat.

Le Maître de l'Ouvrage déclare que la commande des travaux n'a pas encore été passée / que le marché n'a pas encore été attribué (à moins qu'une autorisation selon les articles 23 ou 24 précités lui ait déjà été attribuée).

Lieu :

Date :

Signature du Maître de l'ouvrage :



Instructions :

La fiche 'Demande d'avis technique et financier' (ASS-DemAVIS_9100 version 2020) est à remplir obligatoirement pour tous les objets dans le domaine de l'assainissement en vue d'un avis technique (article 46, paragraphe (5) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau) et financier pour subvention éventuelle par le Fonds pour la gestion de l'eau (article 66, paragraphe (2) de la loi précitée).

Les objets concernés sont les suivants :

- les **travaux** en relation avec les stations d'épuration (**STEP**)
- les **travaux** sur les réseaux de collecte (**RESEAU**), tels que collecteurs d'eaux mixtes/usées/pluviales/parasites y compris les ouvrages (bassins d'orage, stations de pompage, déversoirs, bassins de rétention)
- les **contrats d'ingénieurs** pour travaux
- les **études** liées à des projets de renouvellement ou de modernisation dans le domaine de l'assainissement
- **autres** objets (acquisitions, ...)

Volets d'information

Les informations et documents nécessaires pour évaluation d'un objet par l'AGE sont subdivisés en plusieurs chapitres :

- A** Informations générales
- B** Contexte de l'objet
- C** Volet technique et environnemental 'RESEAU'
- D** Volet technique et environnemental 'STEP'
- E** Volet financier
- F** Volet administratif

Selon la nature de l'objet pour lequel une demande est envoyée, le maître de l'ouvrage est demandé de fournir les informations de chapitres sélectionnés marqués par une croix dans le tableau suivant :

Volet Objet	A	B	C	D	E	F
Travaux (RESEAU)	x	x	x		x	x
Travaux (STEP)	x	x		x	x	x
Contrat d'ingénieur	x	x			x	
Etude	x	x			x	
Autre	x	x	(x)	(x)	x	(x)

Etude préalable (EP) et projet détaillé (PD)

Pour chaque objet, sous le volet A, le maître de l'ouvrage est prié d'indiquer le stade de la planification : Etude préalable (EP) ou projet détaillé (PD). De même pour un contrat d'ingénieur ou une étude, le maître de l'ouvrage devra indiquer à quel stade ils se rapportent.

Pour tous les cas de travaux 'RESEAU' où le montant du devis dépasse un seuil de 2.500.000 € (HTVA), le maître d'ouvrage devra introduire une demande d'avis technique et financier au stade 'étude préalable' (EP). Dans tous les cas de travaux 'STEP', une demande d'avis technique et financier au niveau EP et PD est obligatoire. Il va de soi que dans ces cas, le dossier pour projet détaillé ne peut être introduit pour



Fonds pour la gestion de l'eau

demande de prise en charge qu'après réception d'un avis de l'Administration pour l'étude préalable du même objet.

Dans chaque chapitre, la première colonne à gauche indique pour quel stade une réponse, explication ou un document doit être fourni(e). Pour l'exemple suivant la question et les documents à fournir se rapportent aussi bien au stade EP qu'au stade PD :

EP PD	2 Veuillez mentionner si une autre étude préparatoire en relation avec l'objet ci-traité a été réalisée (p.ex. étude de faisabilité, ...). ☐ Oui ☐ Non Si oui, laquelle ? Si oui, est-ce qu'elle apporte des modifications au dossier technique dans le contexte de l'objet sous rubrique ? ☐ Oui ☐ Non  Si oui, veuillez argumenter ces changements. Une copie de l'étude doit se trouver au sein de l'AGE. ♣
------------------	---

Les pièces / documents marqués par le signe ♣ ne sont à envoyer qu'une seule fois à l'Administration et non à chaque demande (sauf dans le cas d'une mise à jour).

Les alinéas marqués par  sont à discuter sur une pièce séparée (p.ex. mémoire technique).

Chaque dossier, avec ses spécificités individuelles, devra contenir les documents mentionnés et les discussions techniques et budgétaires déterminantes à son sujet. La présence de toutes les pièces en bonne et due forme va accélérer le traitement de votre dossier alors que l'absence de l'une ou l'autre pièce peut, selon les cas, engendrer le renvoi du dossier. Dans le cas où certaines pièces ont déjà été transmises à l'Administration dans un autre dossier, veuillez y faire référence.